



2016-12-141-DR/FIN

nomenclature: 7.5



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

OBJET: AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS 2017

L'an deux mille seize, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE

Mme FAURE

ABSENTS :

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



2016-12-141-DR/FIN - AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été saisi de trois demandes de versement d'avances sur subventions et contributions pour l'année 2017, afin de permettre aux structures de faire face à leurs besoins de trésorerie dès les premières semaines de l'année. Sans attendre le vote du budget 2017 et notamment pour les articles 65548 (« contributions aux organismes de regroupement »), et 6574 (« subventions de fonctionnement aux associations »), il convient d'autoriser le versement de ces avances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu les demandes présentées par les différentes structures,

DELIBERE

DECIDE de procéder aux versements d'avances de subventions de fonctionnement et de contributions 2017 aux structures suivantes :

- 60 000 euros (soixante milles euros) versés en deux fois pour le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Boucau et de Tarnos,
- 52 045,00 euros (cinquante deux mille quarante cinq euros) et 5 855 euros (cinq mille huit cent cinquante cinq euros) pour l'association du Foyer des Jeunes Travailleurs Tarnosiens,
- 22 900,00 euros (vingt deux mille neuf cents euros) pour le Comité de Bassin d'Emploi.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prévus au budget 2017.

Vote: 27

Pour: 27

MM. Lespade et Perret ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 décembre 2016

Le Maire

